



Assemblée communale du 30 juin 2016, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2016.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2015.
3. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention relative au Triage forestier Terridoubs et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
4. Prendre connaissance et approuver l'échange d'une portion d'environ 323 ares de la parcelle communale 233, zone agricole, Rière Pierre-Teille, Saint-Ursanne, contre une portion d'environ 62 ares de la parcelle 240 de José Métille, zone d'utilité publique, Pré de l'Ecluse, Saint-Ursanne et les conditions y relatives.
5. Informations communales : carrefour Col de la Croix; ramassage des déchets par containers semi-enterrés (Molok).
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.